

REUNION DU 16 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : *Le 8 janvier 2015*

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, Mme ALLARD, Mme BERNIER, Mme FOUCHER, M. BOURGEOU, M. BARBOT Pierrick, Mme PLANCHENAULT, M. BEDOUT, M. FREULON, Mme BRUNET, Mme PITON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

Secrétaire de séance : M. FREULON

Absent excusé : M. LETHIELLEUX Clément

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

SICALA Anjou Atlantique Retrait de Communes

SIéML Convention « Mission Conseils en Energies »

Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur les sujets

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, présente :

La mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat dans les territoires. Il expose les perspectives en matière d'habitat sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Anjou en lien avec le SCOT et le schéma d'aménagement communautaire.

Un compte rendu de la Commission Aménagement du Territoire.

Il a été décidé d'établir une répartition des logements ainsi : 50% critère : population municipale et 50 % critère surface à consommer pour le Schéma d'Aménagement Communautaire. Le nombre de logements attribués par an sur Juvardeil : fourchette basse 4 et fourchette haute 7,3. Le suivi de la construction sera assuré par la Communauté de Communes. Le coût estimé par an pour la gestion des permis de construire est d'environ 2 800 € pour Juvardeil.

Le Conseil valide le document d'accompagnement à la réflexion sur les réformes territoriales et mutualisation

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la Commission Finances

COMMUNE

DOSSIERS :

1. LES ECHOS 2015

Le nouveau format et les plans de distribution sont validés. L'ordre des articles et la liste des associations seront revus.

2. L'ECOLE et le Réseau d'Education Prioritaire

Mme ALLARD donne un compte rendu du Conseil d'Ecole.

Une délégation composée de la Directrice de l'école, des représentants des parents d'élèves et des élus va rencontrer mardi 20 janvier, M. Joël FABIOUS Inspecteur de l'Education Nationale afin de l'interroger sur le devenir de l'école.

3. LES ASSOCIATIONS : Demande de subvention 2015

Mme FOUCHER Maire Adjoint, présente au Conseil, le dossier de demande de subvention qui sera adressé aux Associations. Les dossiers complétés seront à retourner à la mairie au plus tard le lundi 2 février.

4. PERSONNEL COMMUNAL :

M. le Maire informe le Conseil que lors de la présentation de ses vœux au personnel communal, il leur a exposé les réformes territoriales et la mutualisation. Il précise que l'entretien professionnel sera mis en œuvre cette année et conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent.

PROJETS :

5. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (Sdage) et PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI)

Conformément à la politique communautaire dans le domaine de l'eau, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur le projet « Sdage » et le projet « PGRI ».

Les observations du Conseil Municipal devront être adressées au Comité de Bassin Loire-Bretagne au cours du 1^{er} trimestre 2015.

Le sujet est reporté à la réunion du mois de février

6. ECOLES NUMERIQUES :

La réserve parlementaire 2015 du Député M. BELOT sera principalement utilisée pour financer l'achat d'outils numériques à hauteur de 50 % du montant H.T.

Le sujet est reporté à la réunion du mois de février

DELIBERATION :

7. REVISION DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE CHERRE :

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que Conformément aux articles L.121-4 et L.0123-8 du Code de l'urbanisme, la commune de Cherré demande à la Commune de Juvardeil si elle souhaite être associée à la révision. Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas être associé à la révision du P.L.U. de la Commune de Cherré.

INFORMATIONS – DELEGATIONS :

8. POITEVINIERE LOGEMENT COMMUNAL :

M. DESLANDES Maire adjoint informe le Conseil des dates à retenir : Pré-réception le 11 mars à 14h30, réception le 25 mars et remise des clés le 15 avril.

9. COMMEMORATION GUERRE 14-18

M. le Maire informe le Conseil qu'un concert de chants théâtralisés aura lieu le dimanche 18 janvier 2015 à 16h à l'Espace Gibert Bontemps.

QUESTIONS DIVERSES :

10. SICALA Anjou Atlantique

M. FOULONNEAU Maire Adjoint expose au Conseil que les communes suivantes ont fait part de leur souhait de se retirer du SICALA Anjou Atlantique :

- Le Lion d'Angers
- La Chapelle sur Oudon
- Andigné
- Thouaré sur Loire
- Mauves sur Loire
- Béhuard
- Savennières
- Saint Germain des Prés
- Sainte Luce sur Loire
- Saint Martin de la Place

Il convient dorénavant que chaque Conseil Municipal des communes adhérentes au SICALA Anjou Atlantique confirme cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de donner un avis favorable au retrait des dix communes ci-dessus mentionnées.

11. SIÉML Convention « Mission Conseils en Energies »

M. DESLANDES Maire Adjoint informe le Conseil que le système de chauffage de l'Ecole est défectueux et que la Commission « Patrimoine bâti et urbanisme » réfléchit à l'extension de la chaufferie bois vers le groupe scolaire. Il dépose sur le bureau la proposition de Convention du SIÉML « Mission Conseils en Energies ». Le montant de la prestation « réalisation d'un audit énergétique », s'élève à 4 524 € HT. Il précise que l'opération est subventionnée à hauteur de 80 % par le SIÉML et qu'il reste à la charge de la commune 1 085,80 € HT.

Il propose d'attendre de connaître les possibilités financières de la Commune et de reporter la décision à la réunion du 5 mars prochain.

12. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR 2015

M. DESLANDES Maire Adjoint informe le Conseil que l'article 179 de la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 a créé la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Il précise que la commission des élus a défini les catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la répartition 2015 des crédits de la DETR. La Commune est éligible, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 16 février 2015.

Le Conseil décide de ne pas déposer de dossier en 2015.

13. RIVES GABARE

M. le Maire informe le Conseil que la Commission de sécurité d'arrondissement a donné un avis défavorable à la poursuite des activités et à l'ouverture au public de « Rives Gabare » au vu de toutes les non-conformités des installations électriques. Il précise que le gérant doit prendre en compte les prescriptions notifiées afin de régulariser la situation et de lever cet avis défavorable.